RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN RESEAU D'OXYGENE / ACETYLENE DANS L'ATELIER DE CHAUDRONNERIE DE LA MAINTENANCE NAVALE - HAROPA PORT ROUEN (76) – Relance suite à infructuosité

Date et heure limites de réception des offres :
Le lundi 30 novembre 2026 à 16h00

GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L'AXE SEINE HAROPA PORT
DIRECTION TERRITORIALE DE ROUEN
34 Boulevard de Boisguilbert
76022 ROUEN CEDEX 3

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Travaux d'installation d'un réseau d'oxygène / acétylène dans l'atelier de chaudronnerie de la maintenance navale - HAROPA PORT ROUEN (76) – relance suite à infructuosité
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	150 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Avec
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par le candidat
	Négociation	Facultative
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Préambule 4
2 - Objet et étendue de la consultation 4
2.1 - Objet 4
2.2 - Mode de passation 4
2.3 - Type et forme de contrat 5
2.4 - Décomposition de la consultation 5
2.5 - Nomenclature 5
2.6 - Réalisation de prestations similaires 5
3 - Conditions de la consultation 5
3.1 - Délai de validité des offres 5
3.2 - Forme juridique du groupement 5
3.3 - Variantes 5
3.4 - Développement durable 5
4 - Les intervenants 5
4.1 – Représentant de la maitrise d'ouvrage 5
4.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 6
5 - Conditions relatives au contrat 6
5.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
5.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
5.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 6
6 - Contenu du dossier de consultation 6
7 - Présentation des candidatures et des offres 7
7.1 - Documents à produire 7
7.2 - Présentation des variantes 8
7.3 - Visites sur site obligatoire 8
8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
8.1 - Transmission électronique 9
8.2 - Transmission sous support papier 10
9 - Examen des candidatures et des offres 10
9.1 - Sélection des candidatures 10
9.2 - Attribution des marchés 10
9.3 - Suite à donner à la consultation 12
10 - Renseignements complémentaires 12
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 12
10.2 - Procédures de recours 13

1 - Préambule

HAROPA PORT est né le 1er juin 2021 de la fusion des ports du Havre, de Rouen et de Paris, créant ainsi le grand port fluvio-maritime qui relie Paris à la mer.

Parmi ses missions :
-Construire et entretenir nos accès maritimes et infrastructures maritimes et fluviales,
-Accueillir des navires et unités fluviales,
-Développer la multimodalité et fluidifier le passage de la marchandise,
-Aménager et commercialiser nos zones industrialo-logistiques,
-Développer et promouvoir nos services aux clients,
-Préserver nos espaces naturels,
-Garantir la sûreté et la sécurité portuaire.

4ème port nord-européen en tonnage et 1er port pour le commerce extérieur de la France, HAROPA PORT est connecté à tous les continents grâce à une offre maritime de premier plan. C'est aussi le 1er port fluvial européen pour le transport de passagers et le 1er port exportateur de céréales d'Europe de l'Ouest. Il génère un trafic maritime & fluvial de 110 M de tonnes/an. C'est également le 1er hub logistique de France avec une surface foncière de 16 000 ha dont 30% réservés à la protection de l'environnement.
Établissement public de l'Etat, HAROPA PORT regroupe 1 900 salariés essentiellement de droit privé. Ils sont répartis au sein du siège social basé au Havre et des directions territoriales du Havre, de Rouen et de Paris.
La **direction territoriale de Rouen** fonde sa valeur ajoutée sur sa capacité à traiter tous types de trafics, notamment industriels, grâce au savoir-faire de ses opérateurs et à la diversité de ses terminaux, qui s'échelonnent de Honfleur jusqu'à la Métropole Rouen Normandie. Spécialiste du vrac et conventionnel, le port contribue également à positionner HAROPA PORT comme 1er port ouest-européen exportateur de céréales. Elle compte 450 collaborateurs.

Vous pouvez retrouver plus d'informations sur le site : www.haropaport.com

2 - Objet et étendue de la consultation

2.1 - Objet

La présente consultation concerne : Les travaux d'installation d'un réseau d'oxygène / acétylène dans l'atelier de chaudronnerie de la maintenance navale - HAROPA PORT ROUEN (76).

Les travaux consistent à la fourniture, l'installation, les essais et la mise en service d'un réseau aérien de distribution d'oxygène et d'acétylène destiné à l'alimentation des postes de soudage, d'oxycoupage et de chauffe d'un atelier de chaudronnerie navale.

L'installation comprendra notamment :
- les centrales de distribution gaz,
- les réseaux de tuyauteries aériennes,
- les supports et fixations,
- les dispositifs de sécurité,
- les postes utilisateurs,
- les essais réglementaires,
- la documentation technique
- Repérage des installations suivant la norme NF 17931.

Lieu d'exécution : Direction Territoriale de Rouen - 5, Boulevard de Croisset - 76380 CANTELEU

2.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

2.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

2.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

2.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45231112-3	Installation de réseau de conduites

2.6 - Réalisation de prestations similaires

L'entité adjudicatrice se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

3 - Conditions de la consultation

3.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.2 - Forme juridique du groupement

L'entité adjudicatrice ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

3.3 - Variantes

Les candidats n'ont pas l'obligation de répondre à la solution de base. Ils peuvent présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes qui doivent respecter les exigences minimales détaillées suivantes :

- Fonctionnement au moins équivalent
- Caractéristiques au moins équivalentes

Le nombre maximal d'offres est fixée à 2 (1 base + 1 variante ou 2 variantes).

Les variantes devront être qualitativement au moins égales à la solution de base.

3.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

4 - Les intervenants

4.1 – Représentant de la maitrise d'ouvrage

Le Chef de Pôle Réparation Navale assurera la relation technique :

M. VILLATTE Ulrich
Tel : 02 35 52 54 84
Mobile : 06 67 36 60 49
E-mail : ulrich.villatte@haropaport.com

4.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination sécurité et protection de la santé n'est prévue pour cette opération. En revanche, le maître de l'ouvrage assure la coordination générale des mesures de prévention et procède, avec le concours du ou des titulaires, à une analyse des risques afin d'élaborer le plan de prévention.

5 - Conditions relatives au contrat

5.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des travaux est fixé à l'acte d'engagement par le titulaire et ne peut en aucun cas être modifié.

5.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Auto-financement.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

6 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Les 2 plans
- L'attestation de visite remis par le maitre d'ouvrage à l'issue de la visite

Il est téléchargeable gratuitement par chaque candidat via le profil d'acheteur de HAROPA PORT - ROUEN, à savoir AWSolutions accessible à l'adresse URL suivante : https//www.marches-publics.info/

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

L'entité adjudicatrice se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'entité adjudicatrice des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

7 - Présentation des candidatures et des offres

L'entité adjudicatrice applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

7.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés
Agrément gaz sous pression Soudeur QS/QB, Formation aux risques plomb sous-section 4 Formation PEMP (nacelle) Habilitations pour travaux en hauteur

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) (en format xls et en pdf)
L'attestation de visite signée
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
Le planning d'exécution

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Ils veilleront à respecter les exigences minimales indiquées au cahier des charges et dans les exigences minimales du règlement de consultation. Chaque proposition de variante devra impérativement être accompagnée de plans explicatifs, de notes de dimensionnement, d'avant métrés et d'une notice descriptive.

En complément des répercussions de chaque variante sur le montant, le dossier général « variantes » présentera :

- Les adaptations techniques envisagées par la (les) variante(s) et leurs avantages / inconvénients ;
- Les justifications techniques et les dimensionnements des modifications apportées ;
- Les modifications contractuelles à introduire et les avants métrés des variantes proposées. Ces adaptations seront formalisées sous forme d'une mise au point du marché.

Ces pièces pourront être rendues contractuellement opposables à l'entreprise lors d'une mise au point listant les éléments devant être modifiés dans les pièces administratives et techniques du marché.

7.3 - Visites sur site obligatoire

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Pour s'inscrire à une session de visite, les candidats adressent une demande écrite par courriel, **au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres** : loic.boquelet@haropaport.com ou Tony.LAUDINET@haropaport.com ou Lahlou.BOUAKLINE@haropaport.com

La prise de photos ou la réalisation de film(s) vidéo(s) sont autorisées à condition que le personnel d'exploitation ne figure pas sur les prises de vue et/ou les vidéos en question. Ces documents ne pourront par ailleurs être utilisés que dans le cadre de la réponse au présent marché. Les candidats devront se

doter pour la visite de l'ensemble des équipements de protection individuels nécessaires (casque, chaussures de sécurité, baudrier réfléchissant). A l'issue de la visite, une attestation leur sera remise.

8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

8.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info/.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis à l'entité adjudicatrice.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Copie de sauvegarde – offre pour :

HAROPA PORT - Service Achats Marchés
5 boulevard de Croisset
76380 CANTELEU

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

8.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

9 - Examen des candidatures et des offres

9.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'entité adjudicatrice peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

9.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	45.0
2-Valeur technique appréciée au regard du mémoire fourni au titre de l'offre	40.0

3-Délai global d'exécution	10.0
4-Performances en matière de développement durable	5.0

Evaluation du critère prix :

Le montant des offres sera noté sur la base d'une note maximale de 45. Elle est obtenue par application de la formule suivante :

Note offre = (montant de l'offre la plus basse / montant de l'offre examinée) x 45

Evaluation du critère valeur technique :

La valeur technique de l'offre sera jugée sur la base du mémoire technique du candidat remis à l'appui de l'offre. Il sera noté sur 40 points, décomposés de la façon suivante :

- *Organisation fonctionnelle, qualifications et expérience de l'équipe dédié à ce projet ainsi que le matériel, dédiés à l'exécution des travaux (15 pts)*

- *Méthodologie d'intervention et d'exécution des travaux : présentation détaillée de chaque tâche à réaliser (notamment la solution technique « sans perçage plomb », le dimensionnement et performance du réseau, la sécurité des installations réseaux) ainsi que les matériaux/matériels nécessaires.*

 Le candidat détaillera également son organisation lors de travaux en site en coactivité et sa démarche de contrôle assurant un résultat de qualité. (25 pts)

La notation des sous-critères technique sera effectuée en fonction de la grille de notation suivante :

- **0% - Information inexistante**
- **25% - Offre peu satisfaisante**
- **50% - Offre moyennement satisfaisante**
- **75% - Offre satisfaisante**
- **100% - Offre très satisfaisante**

Evaluation du critère « Délai » :

Le candidat fournira un planning détaillé comprenant les études d'exécution, commande des produits, installation de chantier, phasage du chantier, de type GANT afin d'apprécier l'enchainement des tâches et son aspect réaliste. (10 pts)

La notation sera effectuée en fonction la grille de notation suivante :

- **0% - Information inexistante**
- **25% - Offre peu satisfaisante**
- **50% - Offre moyennement satisfaisante**
- **75% - Offre satisfaisante**
- **100% - Offre très satisfaisante**

Evaluation du critère environnemental :

Le critère environnemental de l'offre sera jugé sur la base du mémoire technique du candidat remis à l'appui de l'offre. Il sera noté sur 5 points en prenant en compte, les *actions écoresponsables pour réduire l'impact environnemental (sur site, entretien du matériel, achats responsables, économie*

circulaire, réparabilité des composants, optimisation des déplacements, réduire les consommations Eau, Energie...)

La notation sera effectuée en fonction de la grille de notation suivante :

- **0% - Information inexistante**
- **25% - Offre peu satisfaisante**
- **50% - Offre moyennement satisfaisante**
- **75% - Offre satisfaisante**
- **100% - Offre très satisfaisante**

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

9.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, l'entité adjudicatrice engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Toutefois, l'entité adjudicatrice se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre ou sur certains de ces éléments (prix, délais...). La négociation se déroulera par écrit ou échange de courriels par la plateforme Agysoft AWS. Néanmoins, selon les besoins, un rendez-vous de négociation pourra être envisagé dans les locaux d'HAROPA Port Rouen.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par l'entité adjudicatrice pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

NOTA :

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché conformément aux articles R. 2143-5, R. 2143-6 à 20 et R. 2143-15 du Code de la Commande Publique :

- Les certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 (JORF n°0077 du 31 mars 2019, texte n°14) datant de moins de 6 mois ;
- Les pièces prévues aux articles R.1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du Travail le cas échéant ;
- Preuve attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner, mentionné à l'article L.2141-1 à L. 2141-5 du Code de la Commande Publique, tel qu'un extrait K-Bis daté de moins de trois mois ;
- Un RIB

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info/

Cette demande doit intervenir **au plus tard 8 jours** avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN
Tél : 02 35 58 35 00
Télécopie : 02 35 58 35 03
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- **Référé précontractuel** prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 et R. 551-1 à R. 551-6 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre ;
- **Référé contractuel** prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 et R. 551-7 à R. 551-10 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.
- **Recours en contestation de la validité du contrat**, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 (deux) mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN
Tél : 02 35 58 35 00
Télécopie : 02 35 58 35 03
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics
DREETS DES PAYS DE LA LOIRE
22 Mail Pablo Picasso
BP 24209 Immeuble Skyline
44042 NANTES CEDEX 1